

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	23
Présents :	22
Procurations :	0
Votants :	22
Date de convocation :	29/05/2026
Votes Pour :	22
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du vendredi 5 juin 2026 à 19h00

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Brigitte BAJON-LALANNE, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Jean-Luc CARSALADE, Simon CHALÉAT, Martine DAREUX, Virginie DASQUE, Fernand DEL FABBRO, Jacques GABRIEL, Caroline HOGANT, Frédéric JOUGLAR, Radouane KHABBAL, Pierre MASURE, Cathy PERSONNE, Marie-Hélène PRUD'HOMME, Thomas PUGNET, Alexandra SAGOT, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

ABSENTE : Corinne SCHLUCK.

SECRETAIRE : Simon CHALÉAT.

Délibération n° 2026_033

7.1 – Finances locales

Objet : Tarification pour la fourniture de repas par la cantine pour les séjours ponctuels.

VU la demande du club de football FC Pavien en date du 22 avril 2026 pour la fourniture de repas dans le cadre de l'organisation d'un camp d'été,

VU la délibération en date du 28 novembre 2024 fixant le prix du repas à la cantine scolaire de la commune de Pavie,

CONSIDERANT que la cantine scolaire a la capacité d'accueillir ces enfants en plus des enfants qui fréquenteront le centre aéré à cette période.

Monsieur le maire propose de donner une suite favorable à cette demande et de fixer le tarif extérieur pour ces repas, soit 5,20 €.

Ce tarif pourra s'appliquer aux demandes faites par des associations ou organismes organisant des séjours ponctuels de groupe de jeunes, sous réserve de l'accord du maire.

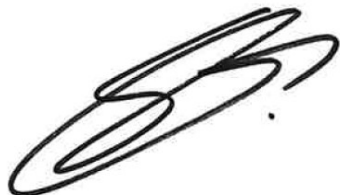
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **FIXE** le prix du repas à 5,20€ pour les participants à ces séjours ponctuels (enfants et adultes encadrants),

Fait à PAVIE, le 29 juin 2026

Le secrétaire de séance

Simon CHALÉAT



Le Maire,



Jean-Michel BLAY